

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 07/2016

OBJET : Avancement de grade – Ouverture de postes à temps complet – Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège – Année 2016

L'an deux mille seize et le 02 février à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 26 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER René, M. SIRABELLA Roger, M. PEREZ Alain, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, M. MAGGILOLO Serge, Mme. TENSA Danielle, M. AZEMA René, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. CAILLAT Pierre-Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, Mme MONIER Catherine, Mme. WATREMETZ Marie-Anne, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

POUVOIRS : Mme BARRE Nadine à M. BONCOURRE Thierry
M. DIDIER Claude à Mme MONIER Catherine

ABSENTS EXCUSES : Mme BOUTILLIER Sylvie, M. VINCINI Sébastien, M. RELUN André, M. VANDEN BIL Marc, M. POURRINET Jacques.

ABSENTS NON EXCUSES :, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, Mme WATREMETZ Marie Anne.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame WATREMETZ Marie-Anne a été nommée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité technique du 17 février 2015 relatifs au tableau des taux promus/promouvables à 100% ;

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C;

Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C de fonctionnaires territoriaux;

Vu le tableau des effectifs au 31 décembre 2015 ;

Vu la saisine pour avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 21 janvier 2016 et du 27 janvier 2016 ;

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu des nécessités de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade et établi pour l'année 2016, il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante l'ouverture des postes ci-après listés :

- Ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe - temps complet
- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe – temps complet
- Ouverture d'un poste d'animateur principal de 2ème classe - temps complet
- Ouverture de deux postes d'Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe - temps complet
- Ouvertures de deux postes d'Educateur Principal de Jeunes Enfants - temps complet

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée délibérante que les postes ouverts seront pourvus par le biais de l'avancement de grade d'agents actuellement en poste.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** l'ouverture des 6 postes détaillés ci-dessus à temps complet,
- **Mandate** Monsieur le Président à toute fin d'engagement de la procédure des recrutements correspondants ;

- **Mandate** ce dernier à toute fin de réalisation de la procédure de publicités légales et des déclarations de vacances de postes auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Garonne ;
- **Mandate** ce dernier à l'effet de procéder aux recrutements correspondants par la voie de la promotion interne, à signer l'arrêté de recrutement à intervenir avec les personnes retenues ;
- **Le mandate** à l'effet de procéder à l'ouverture des crédits nécessaires au sein du budget général 2016 et à venir de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS